

## **INTÉGRATION ET APPLICATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

---

### **Les aspects à considérer lors de l'intégration des technologies de l'information**

Les concepteurs de programmes d'études, les enseignants et les administrateurs tiennent compte de différentes considérations au moment d'intégrer et d'appliquer les technologies de l'information comme compétence de base afin que les élèves puissent se développer dans ce domaine. Ils se fondent, dans l'ensemble, sur le contenu des deux types de documents des programmes d'études suivants :

- Les cadres manitobains des résultats d'apprentissage et des normes de performance, qui indiquent les résultats d'apprentissage prescrits pour toutes les écoles manitobaines dans chaque matière et pour chaque année. Les documents pertinents contiennent aussi les normes de performance attendues des élèves de 3<sup>e</sup> année, de 6<sup>e</sup> année, de secondaire 1 et de secondaire 4.
- Les documents de mise en oeuvre des programmes d'études, qui énumèrent eux aussi les résultats d'apprentissage spécifiques et généraux qui doivent être maîtrisés par l'élève à un niveau scolaire prédéterminé et suggèrent à l'enseignant des pistes pour l'enseignement et l'évaluation, et des ressources didactiques.

Dans l'élaboration et l'adoption des documents des programmes d'études, les éducateurs, quelle que soit la matière traitée, doivent

- considérer les technologies de l'information comme un outil pour enrichir l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation;
- étudier les implications de l'utilisation des technologies de l'information pour la société et le milieu dans le contexte de la matière enseignée, ainsi que dans celui de leur école et de leur communauté.

Vous trouverez ci-dessous, sous forme de questions et réponses, quelques points généraux à considérer pour vous guider dans l'intégration et l'application des technologies de l'information.

***Cadre manitobain des résultats d'apprentissage et normes de performance***

- *Faut-il tenir compte des différences dans l'accès des écoles aux technologies de l'information pour établir les résultats d'apprentissage?*

À l'heure actuelle, le degré d'accès aux technologies de l'information varie considérablement d'une école à l'autre. Bien qu'il faille tenir compte de ce facteur dans l'établissement des résultats d'apprentissage en technologies de l'information, il ne faut toutefois pas qu'il limite les résultats. Les résultats d'apprentissage doivent être conçus dans l'intérêt de l'élève et servir à le préparer à assumer son rôle présent et futur dans la société.

- *Y a-t-il des résultats d'apprentissage qui ne peuvent s'obtenir autrement que par l'usage des technologies de l'information?*

Il y a probablement fort peu de résultats d'apprentissage qui ne peuvent s'obtenir que par les technologies de l'information. Ces résultats doivent être définis soigneusement et refléter à la fois des résultats d'apprentissage propres à la matière et des résultats d'apprentissage liés à la maîtrise des compétences fondamentales reliées aux technologies de l'information.

- *Quels résultats d'apprentissage peut-on enrichir en appliquant les technologies de l'information?*

L'application des technologies de l'information peut enrichir de nombreux résultats d'apprentissage, mais il n'est pas nécessaire qu'elle soit prescrite dans leur définition. L'application des technologies de l'information pour ces résultats d'apprentissage peut faire partie des suggestions faites dans les documents de mise en oeuvre relativement à l'enseignement et à l'évaluation.

- *Lesquelles des compétences décrites dans le continuum des résultats d'apprentissage basés sur les technologies de l'information peuvent être acquises dans le contexte d'un programme d'études?*

L'éducateur doit préparer l'élève à son travail et à son apprentissage futurs en enseignant tout un éventail d'aptitudes en technologies de l'information, des compétences procédurales de base à la pensée critique. Le continuum des résultats d'apprentissage basés sur les technologies de l'information donné à l'annexe A peut servir de point de départ. Cependant, l'évolution des technologies de l'information implique un continuum d'aptitudes et de compétences dynamiques qui doit être passé en revue périodiquement.

### *Documents de mise en oeuvre des programmes d'études*

- *Quand et comment doit-on utiliser les technologies de l'information?*

La meilleure façon d'acquérir des aptitudes en technologies de l'information est dans le contexte du programme d'études. Les résultats d'apprentissage visés dicteront comment et quand utiliser certaines technologies plutôt que d'autres. (Est-ce que les technologies de l'information aident l'élève à apprendre les sciences de la nature, les mathématiques, les sciences humaines, les langues et les autres matières?) Les philosophies d'enseignement et les méthodes pédagogiques centrées sur l'apprenant (p. ex. la pédagogie différenciée) guident le choix du moment où les technologies de l'information seront utilisées et de la manière dont elles le seront.

- *Comment s'y prendre pour évaluer et choisir une technologie de l'information?*

Le choix des technologies de l'information à intégrer doit être fondé sur un procédé d'évaluation qui comprend

- une étude préalable et l'association des diverses technologies de l'information au programme d'études;
- un essai ou une épreuve de validité;
- un mécanisme de mise à jour des technologies de l'information à mesure qu'elles évoluent.

Vous trouverez un exemple d'un formulaire d'évaluation à l'annexe C<sup>3</sup>.

- *Comment évaluer les résultats d'apprentissage basés sur les technologies de l'information dans la classe?*

Pour évaluer les résultats d'apprentissage basés sur les technologies de l'information, on peut faire appel à des évaluations de la performance, dans lesquelles l'élève doit utiliser les technologies de l'information pour rassembler, organiser, analyser et communiquer l'information. On peut combiner l'autoévaluation, l'évaluation par les pairs et l'évaluation par l'enseignant.

- *Quelle forme de perfectionnement professionnel encourage et appuie l'intégration des technologies de l'information?*

Le but du perfectionnement professionnel est de donner au participant l'occasion d'employer les technologies de l'information pour enseigner et évaluer, c'est-à-dire pour préparer des leçons, des sujets, des unités, des séquences qui utilisent les technologies de l'information pour rejoindre les résultats d'apprentissage. Les activités de perfectionnement professionnel doivent être conçues de façon à aider l'enseignant à

- établir des liens entre les programmes d'études et les technologies de l'information dont ils disposent;
- modifier ses méthodes actuelles d'enseignement et d'évaluation pour bien incorporer les technologies de l'information.

---

<sup>3</sup> Voir aussi les documents suivants d'Éducation et Formation professionnelle Manitoba :

- *L'apprentissage fondé sur les ressources : un modèle d'enseignement*, Winnipeg (Manitoba), Éducation et Formation professionnelle Manitoba, 1994.
- *Lignes directrices à l'intention des écoles du Manitoba sur le choix des ressources éducatives*, Winnipeg (Manitoba), Éducation et Formation professionnelle Manitoba, 1990.